

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

→ **OBJET** : demande d'autorisation environnementale concernant l'extension de la capacité de stockage des solides inflammables d'un entrepôt logistique

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : rue Réaumur à CHARTRES

→ **PORTEUR DU PROJET** : Société ROSSOW dont le Siège social est situé : 92, avenue du Général de Gaulle - 92230 GENNEVILLIERS

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE** : la société ROSSOW – mel : icpe@rossow.fr

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 16 jours, du **lundi 28 juin 2021 à 09h00** au **mardi 13 juillet à 17h00**

→ **LE DOSSIER COMPLET EST DÉPOSÉ EN MAIRIE DE CHARTRES**, où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de la mairie. Ces horaires peuvent être modifiés en raison des mesures sanitaires.

Le dossier complet comprenant notamment l'étude d'incidence et l'étude de dangers, sera également consultable par voie dématérialisée sur le site dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/2488>

Un lien sera inséré sur le site internet de la Préfecture : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/en-cours>

Le dossier est consultable à la Préfecture d'Eure-et-Loir – place de la république à Chartres, sur un poste informatique.

→ **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : M. Jean-François ROLLAND, délégué Régional Air France, en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Chartres – 32-34 boulevard Chasles, aux dates et heures suivantes :

dates	heures
samedi 3 juillet 2021	09h00 à 12h00
vendredi 9 juillet 2021	14h00 à 17h00

→ **LES MESURES SANITAIRES LIÉES AU COVID 19** mises en place dans le cadre de cette enquête seront affichées en mairie. Le public devra se munir d'un stylo s'il souhaite déposer une observation ou une proposition.

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** :

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de Chartres et accessible aux heures d'ouverture au public,
- par voie postale adressé au commissaire enquêteur en mairie de Chartres ;
- à l'adresse électronique suivante ; enquete-publique-2488@registre-dematerialise.fr (**celles-ci seront insérées sur le <https://www.registre-dematerialise.fr/2488>**)

→ **LE RAPPORT ET LA CONCLUSION MOTIVÉE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES**, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, en mairies de Chartres (commune d'implantation du projet) et de Gellainville et Nogent-le-Phaye (communes du périmètre d'affichage) ainsi qu'à la Préfecture d'Eure-et-loir – DC- Bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-loir : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees/2021>

→ **À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera le refus par arrêté motivé.